

Dessine-moi la réforme!

Rendez-vous **8**

## MONÉTISATION DU CPF

### Quel modèle économique pour les organismes de formation ?

Jeudi 22 novembre 2018 de 9h à 12h30

MGEN, 3, square Max-Hymans, 75015 Paris

De l'heure à l'euro. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Caisse des dépôts et consignations se chargera de la conversion du compte personnel de formation. Ce compte sera ensuite alimenté à hauteur de 500 euros par salarié et par an dans la limite d'un plafond de 5 000 euros.

Si la monétisation a vocation à faciliter l'usage du dispositif pour le bénéficiaire, qu'en est-il pour les organismes de formation ? Quelles actions éligibles ? Comment investir un marché « grand public » reposant sur une application numérique ? Quelle relation faut-il nouer avec la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire technique et demain financier du dispositif ? Quelles évolutions des abondements ? Quelle mise en visibilité de l'offre et des sessions de formation ? Quel système de paiement ? Et quelle transition en 2019 ?

Avec notamment la participation de :



**Laurent Durain**

Directeur, Direction de la formation  
professionnelle  
(Caisse des dépôts et consignations)



**Gabrielle Hoppé**

Directrice de projet chargée de la mise  
en œuvre du CPA auprès de la DGEFP  
(sous réserve)



**Stéphane Rémy**

Adjoint au sous-directeur des politiques  
de formation et du contrôle (DGEFP)  
(sous réserve)

#### Contact commercial

Courriel : [contact.formation@centre-info.fr](mailto:contact.formation@centre-info.fr)

Tél. : 01 55 93 92 01

## O bjectifs du cycle

- Comprendre les enjeux de la réforme de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation.
- Anticiper les impacts des changements réglementaires sur votre activité, votre positionnement et votre stratégie.

## P ublics cibles

Toute personne dont l'activité est concernée par la réforme de la formation, de l'apprentissage et de l'orientation.

## P rogramme

**8h30 Accueil**

### Monétisation du CPF, vers plus de lisibilité et d'autonomie pour l'utilisateur ?

- Monétisation du stock d'heures CPF et... DIF, en pratique quelle transition ?
- Alimentation du compte en euros, qui est concerné ? Selon quelles modalités de mise en œuvre ?
- Une somme d'argent pour financer quel type d'actions éligibles ?
- Quelle refondation du système de certification professionnelle pour structurer ce nouveau marché ?

### Caisse des dépôts, quelle relation avec les organismes de formation et les bénéficiaires ?

- Caisse des dépôts : quel périmètre d'intervention dans la période de transition ?
- Quelles informations seront transmises à la caisse des dépôts ? Selon quelles modalités ?
- En pratique, que contiendra l'application mobile et selon quel calendrier ?
- A terme, quel système de paiement et quel contrôle de service fait ?

**12h30 Fin des travaux**

## I ntervenants

Fouzi Fethi, juriste-consultant, direction juridique de Centre Inffo. Valérie Michelet, juriste-consultante, direction juridique de Centre Inffo. Jean-Philippe Cépède, directeur juridique de Centre Inffo.

